



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E24549

VALABLE JUSQU'AU 19/06/2026

ÉDITÉ LE

27/06/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1991

Forme juridique : SARL

Capital : 13 720

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROUEN 1991 B 122

Siret : 380 662 239 00025

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 04 124237

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 511753330046

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 511753330046

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : ENTREPRISE CALLAIS

1 ROUTE DES TOTS
LA MARE DES VILLES
76190 LES HAUTS-DE-CAUX

Téléphone : 02 35 95 63 44

Fax :

Portable : 06 24 10 08 80

Site Internet :

E-mail : anne@charpentecallais.com

Responsabilité légale :
CALLAIS FRANCOIS XAVIER GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|------|--|----------------------|
| 2312 | Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE | 20/06/2022 |
| 3511 | Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE | 04/07/2023 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur | 04/07/2023 |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/01/2021 |
| o Isolation des murs par l'extérieur | 01/01/2021 |
| o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur | 01/01/2021 |

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.